





1. Identification

Nom du produit	POLY-45
Code du produit	SOLPOLY4520LT ; SOLPOLY45205LT
Autres moyens d'identification	N.Dis. TM/MD
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Décapant biodégradable. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide combustible. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012

 	Liquides inflammables (Catégorie 4) Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2) Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B) Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
--	---

DANGER

H227 : Liquide combustible

H360D : Peut nuire au fœtus

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de l'eau pulvérisée, une mousse chimique ou de la poudre sèche pour l'extinction.
 P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 : Garder sous clef.
 P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	80 - 100 %
d-Limonène	5989-27-5	3 - 10 %

Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer des rougeurs et une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau. Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
Note au médecin	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, eau pulvérisée, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO ₂). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs combustibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air : elles peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée, elles peuvent se répandre sur le sol et s'accumuler dans les zones basses et exigües et former un mélange explosif avec l'air. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Le produit peut également s'enflammer au contact des agents oxydants forts.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.


6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Pour les déversements importants, endiguer pour une élimination ultérieure. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri de l'humidité.
Température de stockage	0 à 40°C (32 à 104°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.		
N-Méthyl-2-pyrrolidone	VEMP (8h)	400 mg/m ³	ON
d-Limonène	VEMP (8h)	10 ppm 30 ppm	US AIHA US AIHA
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter un écran facial.		
Mains	Porter des gants de caoutchouc butyle, des gants fabriqués d'un mélange de Néoprène et de caoutchouc butyle, ou des gants laminés multicouche fabriqués de polyéthylène/alcool de vinyle et d'éthylène/polyéthylène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Ne jamais oublier que le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants lorsqu'ils sont usés. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.		
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		
			
Tablier Gant en caoutchouc butyle Lunettes anti-éclaboussures			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Combustible
Couleur	Incolore	Limite d'inflammabilité	1.3 à 9.5%
Odeur	Légère odeur d'amine	Point d'éclair	91 °C (195.8 °F)
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	245 °C (473 °F)
pH	7 à 8 @ 10%	Sensibilité aux charges électrostatiques	Oui
Point de fusion	-25 à -24 °C (-13 à -11.2 °F)	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non

Point de congélation	-25 à -24 °C (-13 à -11.2 °F)	Densité de vapeur	3.4 (Air = 1)
Point d'ébullition	200 à 202 °C (392 à 395.6 °F)	Densité relative	1.03 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	<0
Taux d'évaporation	< Éther éthylique	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.039kPa (0.3 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	>95%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir violemment ou explosivement avec les matériaux incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Le N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS no 872-50-4) peut absorber l'humidité de l'air (hygroscopique) et s'oxyder graduellement.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter l'humidité, la lumière du soleil, la chaleur et le gel. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les acides forts (comme l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique), les agents réducteurs forts (comme le potassium, le sodium, le lithium, les hydrures de métaux), bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	N-Méthyl-2-pyrrolidone Ingestion 3914 mg/kg Rat DL50 Inhalation >5.1 mg/l/4h Rat CL50 Peau 8000 mg/kg Lapin DL50 d-Limonène Ingestion 4400 mg/kg Rat DL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire Voie cutanée	Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une irritation des yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont tous donné des résultats d'irritation. Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient (>1%) de ce mélange ont tous donné des résultats d'irritation. Le contact prolongé et répété de ce produit avec la peau peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau se traduisant par une irritation et une dermatite. Le N-Méthyl-2-pyrrolidone (CAS no 872-50-4) est facilement absorbée par la peau. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.


Voie respiratoire	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'exposition prolongée peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées.
Voie orale	Peut être nocif par ingestion. L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des crampes, des maux de tête, de la somnolence, des vertiges et des vomissements.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut causer une réaction allergique de la peau. Des patch-tests avec le d-limonène (CAS no 5989-27-5) appliqués chez les humains ont montré des signes de sensibilisation de 10 à 15 minutes après l'application. Les signes de sensibilisation ont également été observés dans les essais utilisant le cochon d'inde (OCDE 429). De plus, des études récentes indiquent que ce sont les produits d'oxydation du d-limonène qui en sont responsables et non le d-limonène lui-même. Ce produit n'est pas un sensibilisant respiratoire.
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.
Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.
Toxicité sur la reproduction	La N-méthyl-2-pyrrolidone (CAS no 872-50-4) a des effets sur le développement et sur la malformation foetale chez de nombreuses espèces animales sans toxicité maternelle (OCDE, 2009).
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système respiratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<table border="0"> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50</td> <td>>500 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré - Palaemonetes vulgaris</td> <td>CE50</td> <td>>1107 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)</td> </tr> <tr> <td>Algue - Desmodesmus subspicatus</td> <td>CE50</td> <td>600 mg/L; 72h (CAS no 872-50-4)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Pimephales Promelas - eau douce</td> <td>CL50</td> <td>0.72 mg/L; 96 h (CAS no 5989-27-5) OECD 203</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)</td> <td>CE50</td> <td>0.36 mg/L; 48 h (CAS no 5989-27-5) OECD 202</td> </tr> </table>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	>500 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)	Invertébré - Palaemonetes vulgaris	CE50	>1107 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)	Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	600 mg/L; 72h (CAS no 872-50-4)	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	0.72 mg/L; 96 h (CAS no 5989-27-5) OECD 203	Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50	0.36 mg/L; 48 h (CAS no 5989-27-5) OECD 202
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	>500 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)														
Invertébré - Palaemonetes vulgaris	CE50	>1107 mg/L; 96h (CAS no 872-50-4)														
Algue - Desmodesmus subspicatus	CE50	600 mg/L; 72h (CAS no 872-50-4)														
Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	0.72 mg/L; 96 h (CAS no 5989-27-5) OECD 203														
Invertébré aquatique - Daphnia magna (static)	CE50	0.36 mg/L; 48 h (CAS no 5989-27-5) OECD 202														
Persistance	Contient un ingrédient qui peut être persistant dans l'environnement.															
Dégradabilité	La N-méthyl-2-pyrrolidone (CAS no 872-50-4) est facilement biodégradable; >70% en 28 jours (OCDE 301C). Le d-limonène (CAS no 5989-27-5) facilement biodégradable à 71% (OCDE 301B). En fait, le d-limonène est rapporté comme biodégradable dans des conditions d'aérobies, mais il est résistant à la biodégradation dans des conditions d'anaérobies (TOXNET).															
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).															

Mobilité dans le sol	Le produit est soluble dans l'eau et il devrait avoir une très grande mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

 Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les huiles et les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada). Réglementé par le 49 CFR DOT (USA). LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A.
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	NOTE : Réglementé par le 49 CFR DOT (USA) : NA1993, LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (N-Méthyl-2-pyrrolidone), Classe 3, GE III. Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2016	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	X	X		X
d-Limonène	5989-27-5	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	X		X						
d-Limonène	5989-27-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
N-Méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4		X

Autres réglementations								
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>HMIS</p> <table border="1"> <tr><td>2</td><td>Health</td></tr> <tr><td>2</td><td>Flamability</td></tr> <tr><td>0</td><td>Reactivity</td></tr> <tr><td>X</td><td>Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p>NFPA</p>  </div> </div>	2	Health	2	Flamability	0	Reactivity	X	Protective Equipment
2	Health							
2	Flamability							
0	Reactivity							
X	Protective Equipment							

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	AEROCHEM Inc. 2020-03-16
--------------------------	--------------------------

Version	04
----------------	----

Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/ <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2018-01-09.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 : section 3.</p> <p>DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2018-07-18.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 : section 3.</p> <p>DATE DE LA TROISIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2019-07-31.</p> <p>CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 04 : sections 1, 3, 8, 11, 12 et 15.</p>
----------------------------	---

AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

